SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS VAR

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT

ANNÉE 2014

Sommaire

TITRE 1 - Le Syndicat Mixte de l'Argens : Une démarche exemplaire pour gérer les inondations à l'échelle d'un bassin versant dans le Var 3

I. Son objectif 3

II. Ses membres 3

III. Le SMA : Sa représentativité 4

IV. Le SMA : Ses modalités de gouvernance 4

V. Les dates clés 4

VI. Son territoire 6

TITRE 2 - Des compétences syndicales à la lumière de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite « GEMAPI » 7

I. La compétence GEMAPI et les compétences du SMA en 2014 7

II. Les résultats comptables de l'exercice 2014 7

III. Le SMA : un enjeu fort de gestion intégrée des milieux aquatiques 8

A. Le contexte 8

B. Les actions réalisées en 2014 9

1) Le Plan Nartuby et le PAPI d'intention de l'Argens 9

2) Le contrat de rivière Nartuby 10

TITRE 1 - Le Syndicat Mixte de l'Argens : Une démarche exemplaire pour gérer les inondations à l'échelle d'un bassin versant dans le Var

I. Son objectif

- Organiser une gouvernance interterritoriale solidaire et efficace pour assurer de façon cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Argens :
  - une gestion des inondations à travers la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet
  - une gestion intégrée des milieux aquatiques à travers l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau

II. Ses membres

A la date de son installation, 27 communes et 7 EPCI ayant acté leurs prises de compétences (à terme, c'est-à-dire au 1er janvier 2016, le SMA sera composé exclusivement d'EPCI) :

- La Communauté d'Agglomération Dracénoise (pour les communes de : Ampus, Bargemon, Callas, Châteaudouble, Claviers, Draguignan, Figanières, Flayosc, La Motte, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Montferrat, Saint-Antonin-du-Var, Salernes, Sillans-la-Cascade, Taradeau, Trans-en-Provence et Vidauban)
- La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (pour les communes de : Fréjus, Puget-sur-Argens et Roquebrune-sur-Argens)
- La Communauté de Communes du Comté de Provence (pour les communes de : Brignoles, Camps-la-Source, Carcès, Châteauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, La Celle, Le Val, Montfort-sur-Argens, Tourves et Vins-sur-Caramy)
- La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (pour la commune de : La Garde-Freinet)
- La Communauté de Communes Provence Verdon (pour la commune de : La Verdière)
- La Communauté de Communes du Pays de Fayence (pour les communes de Bagnols-en-Forêt, Fayence, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans)
- La Communauté de Communes du Val d'Issole (pour les communes de : Forcalqueiret, Garéoult, La Roquebrussanne, Mazaugues, Néoules, Rocbaron et Sainte-Anastasie-sur-Issole)
- Les communes de Besse-sur-Issole, Cabasse, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, le Cannet des Maures, Le Luc-en-Provence, Le Thoronet, les Mayons, Barjols, Bras, Brue-Auriac, Fox-Amphoux, La Verdière , Pontevès, Saint-Martin de Palières, Seillons-Source-d'Argens, Tavernes, Varages, Aups, Moissac-Bellevue, Régusse, Toutour, Villecroze, Nans-les-Pins, Ollières, Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte Baume

III. Le SMA : Sa représentativité

- 74 membres issus des communes et des EPCI compétents
- Un délégué par commune compétente
- Autant de délégués que de communes membres pour les EPCI compétents
- Un principe de vote en Conseil syndical avec un nombre de suffrages affecté par délégué proportionnel au taux de participation aux charges de fonctionnement (Cf. 5 critères précités)

IV. Le SMA : Ses modalités de gouvernance

Les territoires du SMA sont placés au cœur des décisions d'aménagement. Le comité syndical réunit le 26 mars 2015 a été l'occasion d'établir un mode de gouvernance territorialisé avec 6 commissions territoriales représentant chaque sous bassin versant : ARGENS AMONT, ISSOLE CARAMY, AILLE, NARTUBY, FLORIEYE REAL ET ARGENS MEDIAN et BASSE VALLEE.

L'objectif consiste à territorialiser l'activité du syndicat, particulièrement dans le cadre de l'élaboration et du suivi du PAPI complet, mais aussi dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau avec pour certains secteurs comme la Nartuby un contrat de rivière qui est aussi porteur d'entretien et d'aménagement du cours d'eau…

V. Les dates clés

- **15 juin 2010** : inondations dramatiques qui ont touché le Var (25 morts, 1 milliard d'euros de dommages directs)
- **5 juillet 2011** : engagement d'une démarche pilotée à l'origine par le Conseil général du Var visant à l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) pour réduire à l'avenir les conséquences des crues sur le bassin de l'Argens
- **19 juin 2013 :** signature de la convention-cadre du PAPI d'intention qui conduira à l'adoption d'un PAPI complet d'ici fin 2015
- **1er juillet 2013 :** séance plénière placée sous l'égide de l'Etat et du Conseil général du Var, en présence de l'ensemble des Maires et des Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés par le périmètre du bassin versant de l'Argens ainsi que des parlementaires, actant du principe de création d'une future structure de gouvernance de l'ensemble du bassin versant de l'Argens et ses affluents
- **1er octobre 2013 :** arrêté préfectoral portant projet de périmètre du Syndicat Mixte de l'Argens, comprenant les 74 communes inclues dans le bassin versant de l'Argens et couvrant le territoire des 10 EPCI
- **3 février 2014 :** arrêté préfectoral portant création du Syndicat Mixte de l'Argens avec une compétence ciblée en matière d'« entretien, gestion, aménagement des cours d'eau et prévention des inondations dans le bassin de l'Argens » établissant les statuts provisoires du Syndicat. Cette création

s’est accompagnée de la dissolution du SIAN, du SIACIA et du SIVU du Cauron.

- Date d’entrée en vigueur effective du Syndicat différée à l’automne 2014 pour laisser le temps aux futurs membres de revoir les statuts provisoires (mise en place d’un comité de préfiguration afin de coécrire les nouveaux statuts)
- **18 juillet 2014** : séance plénière présidée par le Préfet du Var, en présence de l’ensemble des Maires et des Présidents d’Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés par le périmètre du bassin versant de l’Argens ainsi que des parlementaires, évoquant les grandes lignes du futur Syndicat Mixte
- **3 octobre 2014** : installation du Syndicat Mixte de l’Argens : élection du Président, des Vice-Présidents et adoption des statuts définitifs

VI. Son territoire

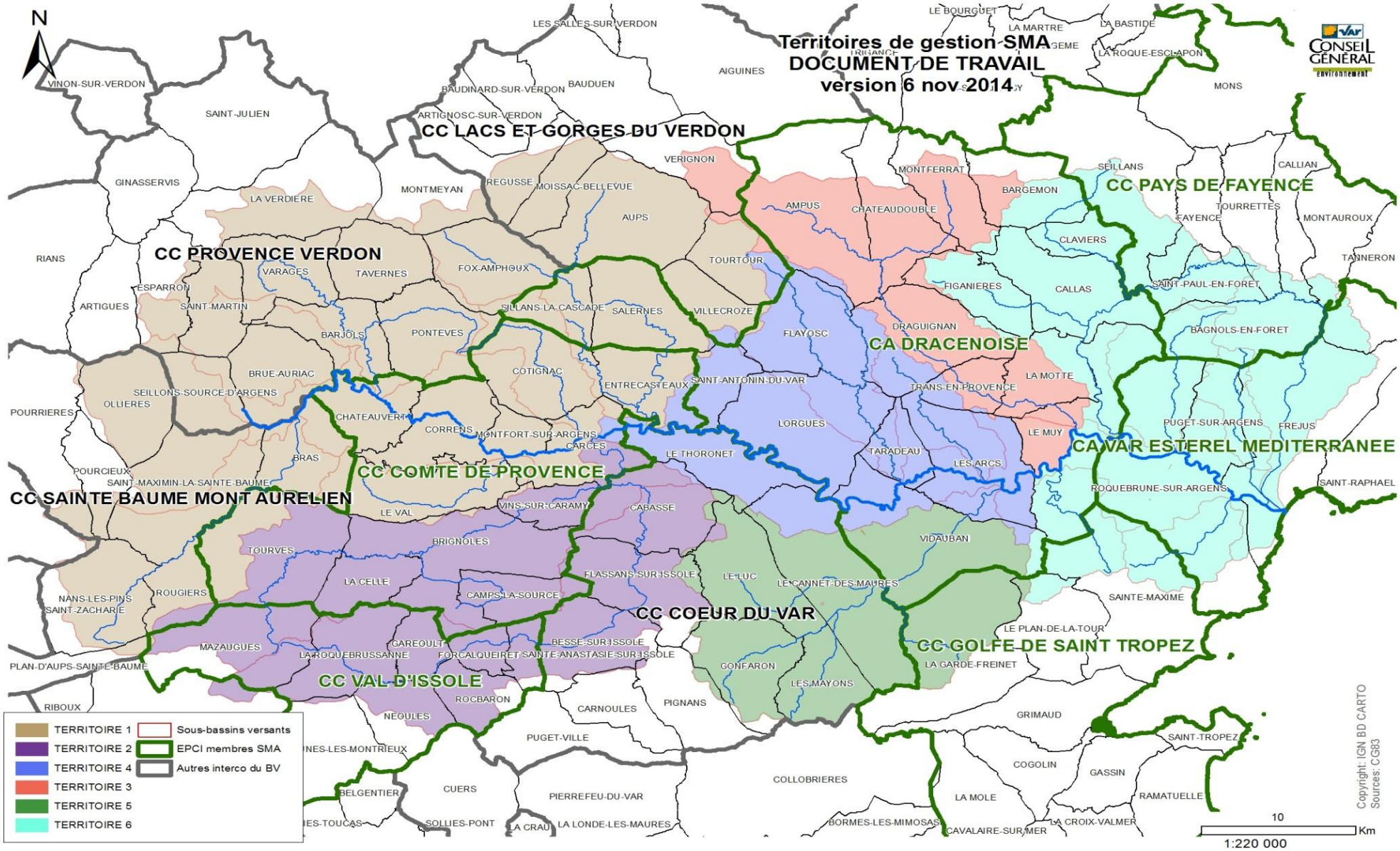

TITRE 2 - Des compétences syndicales à la lumière de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite « GEMAPI »

I. La compétence GEMAPI et les compétences du SMA en 2014

Il s'agit d'une compétence instaurée par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi « MAPTAM ».

Pour la première fois, le législateur a donné un contenu au « grand cycle de l'eau » et a habilité les collectivités et les EPCI à fiscalité propre à intervenir dans un domaine qui était jusqu'alors de la seule responsabilité de l'Etat et de ses établissements publics.

Cette compétence obligatoire concernera tous les EPCI à fiscalité propre à échéance 2016, repoussé au 1er janvier 2018 par la loi NOTRe.

Pour la première phase de son activité le Syndicat Mixte de l'Argens intervient suivant 2 axes :

- D'une part, une reprise des missions jusque-là exercées par les 3 structures syndicales préexistantes (SIAN[1], SIACIA[2], SIVU[3] du Cauron) sur la base d'une intervention à « périmètre constant »,

- D'autre part, toutes actions, études et travaux en matière d' « entretien, gestion et aménagement des cours d'eau et de prévention des inondations » qui seront décidés par le Comité syndical dans l'intérêt du bassin versant de l'Argens (actions d'animation, de coordination, d'assistance technique, etc.)

Les prochaines années permettront de préciser l'ensemble de ces compétences.

II. Les résultats comptables de l'exercice 2014

Les premiers résultats s'entendent sur un trimestre d'année civile compte tenu de la date de création du SMA (3 octobre 2014).

Section de fonctionnement		
Dépenses		71 312.55 €
Recettes		15 920.91 €
Solde d'exécution	Déficit	55 391.64 €
Section d'investissement		
Dépenses		164 980.28 €
Recettes		687 892.06 €

[1] Syndicat Intercommunal de la Nartuby
[2] Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Cours Inférieur de l'Argens
[3] Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

Solde d'exécution	Excédent	522 911.78 €

Le Compte administratif présente, tout comme le Compte de Gestion, un solde de clôture excédentaire de : **467 520.14 €** hors restes à réaliser

III. Le SMA : un enjeu fort de gestion intégrée des milieux aquatiques

A. Le contexte

La création du SMA s'inscrit dans un objectif stratégique du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'Intention du Département du Var. Cet objectif consistait à organiser une gouvernance pérenne à l'échelle du bassin.
Aujourd'hui, il s'agit de mettre en synergie la prévention des inondations avec une gestion durable des milieux aquatiques.

1. Finaliser le PAPI d'Intention aux côtés du Département, c'est aussi mieux comprendre à travers les nombreuses études réalisées sur le Bassin versant les caractéristiques hydrauliques et hydro morphologiques de ce cours d'eau : 39 Actions, dotées d'un budget de 5.7 millions d'euros ont été engagées.

2. Déterminer le programme du PAPI COMPLET, dit de « Travaux », qui comporte en soi la gageure de réussir, par des solutions multiples et complémentaires, à limiter les débordements dans des zones à enjeux, tout en préservant les milieux aquatiques. De multiples aménagements sont envisagés, avec notamment :

    - Des aménagements lourds de génie-civil (reprise de lit mineur et de berges, suppression ou modification/remplacement d'ouvrages d'art de type ponts ou seuil…..)
    - Des aménagements en zones naturelles d'expansion de crue pour compenser les impacts
    - Des aménagements de restauration hydro morphologique du cours d'eau, pouvant être réalisés indépendamment et ayant une incidence positive plus localisée.
    - Des actions de réduction de la vulnérabilité, des biens et des personnes

La gestion intégrée des milieux aquatiques impose également de pérenniser et étendre les actions quotidiennes d'entretien et de restauration des berges, déjà effectives avec une équipe rivière sur la Nartuby complétées par des prestations externalisées.

B. Les actions réalisées en 2014

1) Le Plan Nartuby et le PAPI d'intention de l'Argens

Le SMA a repris la maitrise d'ouvrage des syndicats préexistants (SIAN, SIACIA) dans le cadre de certaines actions du PAPI d'Intention.

- **Action 32 et 33 du PAPI : Plan Nartuby - missions de maitrises d'œuvre pour l'aménagement hydraulique de la Nartuby :**
    - Suivi de l'élaboration des différents éléments missions du bureau d'études : étude préliminaire, avant-projet, dossiers réglementaires, etc.
    - Animation des comités techniques et de pilotage en lien avec les acteurs concernés (MOA, BET et partenaires technico-financiers)
    - Suivi administratif et financier de l'opération
    - Travail de concertation avec les propriétaires riverains et gestionnaires réseaux

- **Action 1c du PAPI - communication et concertation pour la mise en place de la future structure de gouvernance :**
    - Participation aux réflexions autour de la création du syndicat mixte de l'Argens : travail sur les compétences et le fonctionnement futur

- **Action 28 du PAPI – Aménagement de la Basse vallée de l'Argens**
    - Suivi de l'élaboration des différents éléments missions du bureau d'études : étude préliminaire, avant-projet, dossiers réglementaires, etc.
    - Animation des comités techniques et de pilotage en lien avec les acteurs concernés (MOA, BET et partenaires technico-financiers)
    - Suivi administratif et financier de l'opération

- **Diverses actions du PAPI d'intention de l'Argens :**
    - Suivi des dossiers par formulation d'avis et par participation aux divers comités technique et de pilotage notamment sur les actions suivantes :
        - □ Action 4 sur les repères de crue
        - □ Action 17 sur la vulnérabilité agricole dans la basse vallée en fonction du projet d'aménagement hydraulique
        - □ Action 29 sur la Florièye
        - □ Action 30 sur les zones d'Expansion de Crue du bassin versant

2) Le contrat de rivière Nartuby

a) Les caractéristiques du contrat de rivière

Plusieurs actions du SMA ont consisté en la gestion du contrat de rivière Nartuby avec un poste de chargé de missions subventionné par l'agence de l'eau RMC, partenaire du SMA.

- **Animation du Contrat de Rivière**
  - Concertation avec les partenaires techniques et financiers que sont l'agence de l'eau, la région PACA et le Département
  - Forte implication dans la rédaction de l'AVP
    - Réalisation d'expertises complémentaires
    - Compilations et intégrations des remarques
    - Préparation de réunions (COPIL/comité rivière)
    - Travail de synthèse sur l'AVP du contrat de rivière Nartuby 2
  - Réflexions et concertation autour de la nouvelle démarche à porter
  - Rédaction des premiers cahiers des charges des études complémentaires au second contrat de rivière : restauration hydromorpholgique et continuité écologique

- **Etude, suivi et valorisation des milieux aquatiques et de la ressource en eau**
  - Surveillance du cours d'eau
    - Surveillance de potentielles sources de pollution d'origine anthropique pour signalement au service de la DDTM (police de l'eau)
  - Participation au suivi de l'hydrologie du réseau hydrographique et des débits des canaux d'irrigation
  - Travail de communication/concertation avec les ASP locales pour favoriser la mise en œuvre des obligations réglementaires
  - Participation à des pêches électriques pour un suivi scientifique (ex. de l'anguillon)

- **Suivi des autres démarches territoriales pour assurer le lien et la cohérence avec le contrat de rivière**
  - Liaisons avec les opérations prévues au Plan Nartuby et au PAPI d'intention Argens
  - Travail de réflexions sur les opérations en cours d'exécution sur le bassin versant de l'Argens et en lien avec la compétence GEMAPI
  - Travail de réflexion sur les EPAGE/EPTB/GEMAPI (via le RRGMA)

- **Communication, sensibilisation et éducation à l'Environnement**
    - Scolaire : animation terrain et en classe sur le risque inondation et gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau
    - Sensibilisation des élus et des riverains de la Nartuby en fonction des besoins exprimés

b) Le volet opérationnel du contrat de rivière : le plan de gestion des berges de la Nartuby

- **Nature des opérations réalisées :**

    - Enlèvement d'embâcle, de déchets et de monstres
    - Abattage d'arbres instables (peupliers, ormes graphiosés, etc.)
    - Recépage, élagage de la végétation de berge (rajeunissement)
    - Dégagement des entonnements de pont (débroussaillage/élagage)
    - Restauration « géni végétal » de berges/confortements (peigne, bouturage, plantations)

Commune de Montferrat

Des opérations de retrait d'embâcles et d'abattage d'arbres instables ont été réalisées afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ouvrage busé de la D955.

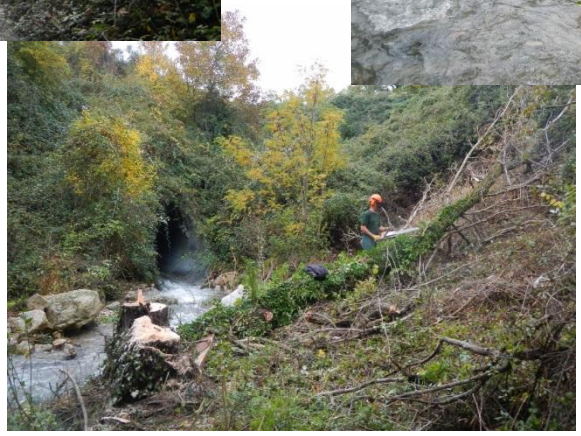

Commune de Draguignan

Des opérations de retrait d'embâcle et de dégagement des entonnements de ponts ont été réalisées dans un souci de protection des personnes et des biens.

Commune de Trans en Provence

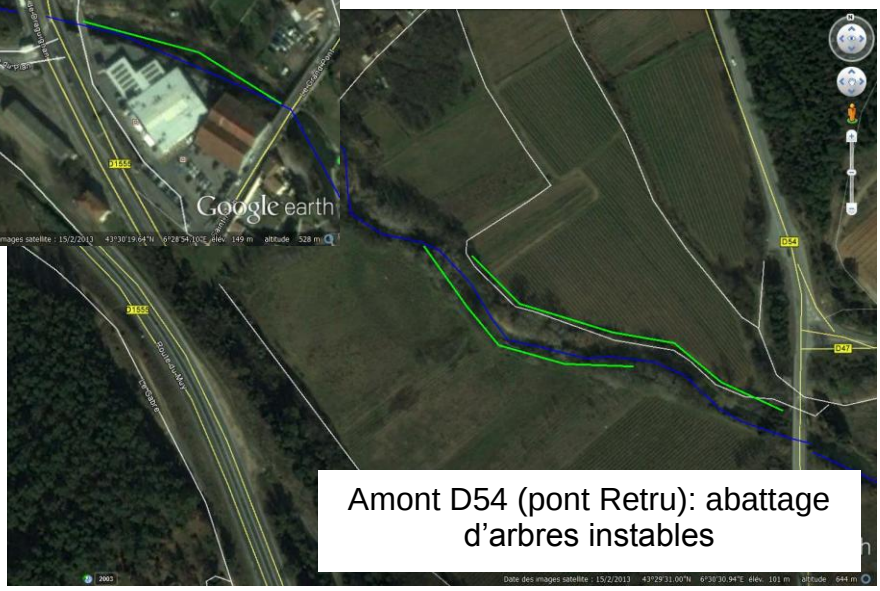

Commune de la Motte

Une opération de confortement de berge par génie végétal (peigne) a été réalisée à la sortie des gorges de la Motte.

Commune du Muy

Des opérations d'abattage d'arbres instables ont été réalisées dans un souci de protection du pont de la D7.